

Le prix de l'eau pastorale au Sahel nigérien

E. BERNUS¹

Dans la zone sahélienne ouest africaine, l'élevage occupe une place prépondérante. Dans les pays francophones, des projets d'hydraulique pastorale furent lancés après la dernière guerre pour ouvrir aux troupeaux des pâturages inaccessibles une partie de l'année, faute de ressources en eau. Des puits ont été creusés en grand nombre, bientôt relayés par des stations de pompage avec remontée mécanique pour capter des nappes profondes bien identifiées. Puits et stations de pompage devaient se compléter dans un maillage de l'espace permettant une exploitation plus rationnelle des parcours pastoraux. Ces travaux exigeaient de gros investissements et surtout de lourds frais d'exploitation : fallait-il demander aux utilisateurs une participation financière ?

Le nouveau maillage de l'espace pastoral

A partir de 1950 au Sénégal et vers 1959 au Niger, les services techniques prévoyaient un plan d'ensemble d'aménagement pastoral du Sahel grâce à "un réseau de puits et de stations de pompage associés d'une manière telle qu'ils permettent l'utilisation raisonnée de l'ensemble des ressources fourragères de la zone envisagée". Ce maillage hydraulique des parcours devait être ajusté aux conditions particulières de chaque région :

- ses potentialités hydrogéologiques : présence de mares temporaires ou pérennes, naturelles ou aménagées, de sources, de nappes superficielles favorisant l'implantation de puisards ou de nappes profondes, artésiennes ou non, permettant le creusement de puits et de forages

- ses potentialités fourragères
- les caractéristiques des éleveurs : nombre d'animaux, leurs droits sur les parcours, leurs formes de nomadisation ou de transhumance.

Les stations de pompage se multiplièrent et fournirent aux éleveurs une eau abondante et pure. Les coûts d'implantation et surtout de fonctionnement furent évalués au Niger après l'expérience des quatre premières stations (1962) et à l'époque de la mise en place d'une planification nationale (1964). Le coût d'une station de pompage captant l'eau à 200 mètres est évalué à 4 millions FCFA, son amortissement à 1 476 000 FCFA et son fonctionnement annuel à 2 millions FCFA, alors qu'un puits de 40 mètres revient à 2,8 millions FCFA, ce qui correspond à un amortissement annuel de 100 000 FCFA (chiffres 1964).

Faut-il faire payer l'eau ?

Comme dans tous les pays en développement, il est plus facile de trouver des crédits d'équipement que des crédits de fonctionnement et d'entretien. Ces stations gérées par l'OFEDES (Office des eaux et du sous-sol), ont posé rapidement un problème financier concernant leur fonctionnement. En 1964, un rapport de la Commission de l'eau (sous-commission de l'Hydraulique pastorale) des "Perspective décennales", chargée de la Planification estime "qu'il est naturel que les pasteurs participent aux frais de fonctionnement des points d'eau, mais le problème est de savoir si cette participation peut se faire autrement que par le

canal du budget. Le problème est donc : comment faire payer les éleveurs autrement que par l'impôt ? La sous-commission émet l'idée d'une taxe de cercle d'application générale ou particulière, dont le produit serait destiné à l'OFEDES. Mais cela va soulever le problème de la distinction entre éleveurs originaires du cercle et éleveurs originaires d'autres cercles. Ici aussi la solution semblerait être dans l'attribution des points d'eau, les attributaires ayant la garantie de l'utilisation des points d'eau, leur participation financière serait facilitée".

Le rapport 1966-1967 de l'OFEDES se demande "si le budget national pourra continuer à supporter dans le futur, l'intégralité des dépenses relatives à l'entretien des puits et des forages. Le nombre de ces ouvrages allant en augmentant, sur proposition du plan, il a été retenu que les collectivités rurales participeront progressivement au fonctionnement de l'OFEDES pour les travaux d'entretien des puits qui ont une meilleure répartition géographique que les forages. Pour ces derniers, du fait de leur concentration dans des zones bien déterminées (nord Tahoua, nord Dosso), il est apparu que les arrondissements bénéficiaires ne seront pas en mesure de prendre en charge leurs frais de fonctionnement, qui, dans bien des cas, dépasseront 50% de leur budget de circonscription. L'Etat devra donc continuer à assurer le fonctionnement des forages sous forme de subvention".

Si on pensa attribuer certains forages aux touaregs, d'autres à des peulhs, pour éviter des affrontements aux époques de grande concentration de troupeaux en saison chaude (avril à juin), on ne s'y est jamais résolu, pas plus qu'à faire payer l'eau aux usagers. Dès lors, on assista à des concentrations considérables de bétail au cours de la saison sèche avec des effectifs d'animaux en UBT (1 UBT : 250 kg de poids vif, toutes espèces confondues) doubles, triples ou même quadruples de ceux estimés comme des maxima à ne pas dépasser (Bernus, 1971, 1974).

L'eau payante

Le nombre des stations de pompage de la région du nord Tahoua, au Niger, est passé de 9 à 17 entre 1963 et 1971. Au cours de cette période, des évaluations ont été faites sur les frais de fonctionnement, sur la consommation en gasoil et en huile des moteurs de ces stations et enfin sur le nombre de m³ d'eau pompée.

Dans les cinq exercices, de 1966 à 1971, la consommation par station de pompage s'est élevée, selon les années, de 8 800 à 11 700 litres de gasoil et de 380 à 480 litres d'huile et la quantité d'eau pompée est passée de 35 733 à 47 000 m³. Le prix du mètre cube d'eau pompée variait entre 59 et 74 FCFA.

Désireux de soulager un budget alourdi par ces frais de gestion, le gouvernement nigérien a décidé, à partir de 1989, de demander aux éleveurs une participation financière. Après trente ans de distribution gratuite, les utilisateurs de ces stations ont du assurer l'approvisionnement des moteurs en gasoil et en huile : c'était une véritable révolution.

Nous avons étudié l'exemple d'une station de pompage nigérienne, celle d'In Waggar, située entre Abalak et In Gall, à la frontière des circonscriptions de Tahoua et d'Agadez, c'est-à-dire en pleine zone d'élevage nomade. Comment une petite communauté d'éleveurs nomades s'organise pour faire partager aux usagers ces nouveaux frais d'exploitation ?

1. ORSTOM-MAA, 213 rue La Fayette, 75010 Paris - France

paru en Juin 1993



La station de pompage doit être gérée par une coopérative, qui n'existe pas encore véritablement mais dont le président est le chef local. Elle possède un conseil dont le bureau est composé du président, d'un secrétaire (le directeur de l'école) et d'un trésorier. Le secrétaire est le seul à pouvoir écrire en français et tenir des comptes. Il assure donc la gestion de la station. L'État se charge de l'entretien des moteurs en donnant un salaire à un chauffeur et à un manœuvre, mais les utilisateurs doivent fournir le gasoil et l'huile. Il faut d'abord préciser que la station ne fonctionne pas toute l'année : elle n'est mise en route que lorsque les mares environnantes sont asséchées, en novembre ou décembre selon les années, et elle est arrêtée lorsque les pluies les ont à nouveau remplies, en juin. D'après les comptes, les moteurs ont consommé 2 060 litres de gasoil de janvier à juin 1989, c'est-à-dire à l'époque de l'utilisation continue. On estime que pendant les pointes des deux mois de canicule, d'avril à mai, la consommation atteint quotidiennement 30 litres, soit 900 l/mois.

Ces chiffres donnent la mesure de la difficulté à répartir les dépenses qui devraient être partagées en fonction du volume d'eau consommé par chaque utilisateur selon le compteur. Il est impossible de connaître la consommation de chaque éleveur car les troupeaux s'abreuvent en groupe. Aussi en 1989, un tarif mensuel avait été établi selon l'usage, le nombre et le type d'animaux :

- 500 FCFA pour une outre
- 1 000 FCFA pour 5 chèvres, des ânes et une outre
- 5 000 FCFA pour 10 vaches
- 10 000 FCFA pour des chamelles, des vaches et du petit bétail.

Mais - comment s'en étonner ? - beaucoup d'éleveurs refusèrent de payer. Ils prétendirent ne pas utiliser l'eau de la "pompe" et dirigèrent leurs troupeaux vers des puits éloignés : souvent cependant les animaux échappaient aux bergers et revenaient seuls vers les abreuvoirs métalliques où ils pouvaient s'abreuver sans aide. Les éleveurs contestèrent aussi le nombre des animaux qu'on leur attribuait à la station de pompage. En fait, les éleveurs, dans leur grande majorité, ne comprenaient pas ce changement et se

demandaient pourquoi, après trente ans d'eau gratuite, fournie par des installations lourdes qu'ils n'avaient pas toujours souhaitées, ils devaient soudainement payer une eau qu'ils devaient partager avec beaucoup d'autres bergers.

Conclusion

En novembre 1989, les gestionnaires de la station de pompage étaient si embarrassés que certains proposaient de demander aux usagers d'apporter eux-mêmes le gasoil correspondant au volume d'eau nécessaire à leurs troupeaux : c'était une manière commode de repousser les mauvais payeurs. Mais comment refuser l'eau à un éleveur sans argent avant les pluies et refoulé de puits surchargés ? L'un d'eux avait dit : "prends mon animal en paiement et va le mettre dans le moteur". Mais seul l'argent était accepté.

Cette déprise de l'Etat venait bien tard, après des habitudes acquises pendant plusieurs décennies. L'éternelle question se posait à nouveau : comment demander des redevances régulières à des éleveurs aux ressources variables ?

Références bibliographiques

- Bernus E., 1971.** Possibilities and limits of pastoral watering plans in the nigerian Sahel. *In* Expert consultation on the settlement of nomads in Africa and the Near East, 5^e séminaire FAO, Le Caire, Egypt.
- Bernus E., 1974.** Possibilités et limites de la politique d'hydraulique pastorale dans le Sahel nigérien. Cahiers ORSTOM, série Sciences humaines, XI (2) : 119-126.
- COGERAF, 1962.** Rapport Niger, nord Tahoua.
- Commissariat général au Plan, 1964.** Hydraulique pastorale. Perspectives décennales. Rapport final de la sous-commission n°3, Niamey, Niger.
- OFEDES, rapports annuels, 1966 à 1970.** Office des eaux et du sous-sol, ministère de l'Economie Rurale, Niamey, Niger.